

Séance du 16 février 2021

Le président salue les personnes présentes à cette séance, ainsi que Melle Alice Jaquillard qui se chargera de rapporter nos discussions dans le journal local.

Sont excusés ce soir : M. François Duperrex et Magali Riond. La secrétaire procède à l'appel et ce sont 30 membres qui répondent présent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Procès-verbal de la séance du 5.12.2020
- 2) Communications du bureau
- 3) Communications de la Municipalité
- 4) Préavis no 01/2021 Demande de crédit complémentaire pour la mise en séparatif des Chalets Neufs
- 5) Préavis no 02/2021 Demande de crédit pour la mise en conformité de la conduite d'eau potable Les Chavalets - Le Boët d'Amont
- 6) Préavis no 03/2021 Demande de crédit pour la mise aux normes des chalets d'alpage
- 7) Réponse à l'interpellation de Mme Stéphanie Graf-Oesch
« Plus de liberté dans l'utilisation de nos taxes de séjour »
- 8) Divers et propositions individuelles

Ce dernier est accepté à l'unanimité

1) Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2020

M. Barbey a constaté une erreur de chiffre à la page 46 de ce dernier. Le budget aurait été accepté par 2 oui et 1 non.

Correction sera faite, puisqu'il a été accepté par 28 oui et 1 non. Correction acceptée.

Aucune autre question ou remarque il est donc passé au vote et accepté à l'unanimité

2) Communications du bureau

A l'initiative de la Commune de Château d'Oex et en fonction des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là, une séance d'information aux nouvelles autorités communales exécutives et législatives, aura lieu à Château d'Oex dans le courant du mois de septembre 2021. Une personne du canton se déplacera au Pays d'Enhaut afin d'expliquer les pouvoirs du législatif et surtout les rôles de chacun dans notre vie politique.

Le président rappelle les prochaines élections communales du 7 mars prochain et informe également que la séance du conseil prévue en mars est reportée au 27 avril. Le dernier conseil de la législature 2016 – 2021 aura lieu le 22 juin.

Les séances suivantes sont agendées aux 14 septembre, 12 octobre et 4 décembre.

3) Communications de la Municipalité

André Reichenbach : Sur proposition de la commission tourisme et faire suite aux actions Qoqa, il a été décidé lors du dernier comité de PERET de débloquer un montant de fr. 65'000.- du fond d'investissement touristique afin de proposer aux clients 20 % de réduction sur le prix de leur chambre dans l'établissement hôtelier de plus de 9 lits au Pays d'Enhaut et cela pendant tout le mois de février.

Dans l'attente des nouvelles restrictions COVID, PERET souhaiterait refaire les séances du 6 à 7 et si ces séances peuvent reprendre, ce seront les thèmes 2020 qui n'ont pas pu être fait, qui seront au programme.

L'Office du Tourisme Vaudois (OTV) s'appellera désormais « Vaud promotion » et cela depuis le 1^{er} janvier 2021. Notre syndic a eu un contact avec le directeur de la BDG qui estime que certes il y a

moins de monde mais qu'ils sont relativement satisfaits de la situation avec une estimation de moins 15% alors que les Alpes Vaudoises semblent être à moins 30%.

Sonia Lang : Les portes de l'église ont été fermées en raison du COVID et une nouvelle décision sera prise le lundi 22 février prochain en fonction des nouvelles décisions du Conseil Fédéral qui seront annoncées demain 17 février.

Elle annonce que Mme Annie Blum a rejoint la commission Tourisme de PERET et profite de la remercier pour son engagement.

Pays d'Enhaut tourisme a mis sur pied une balade féérique nocturne au Ramaclé, sur le sentier pédestre du renardeau du 13 au 28 février.

La nouvelle charte du Parc Régional a passé la rampe dans les 13 communes d'origine du parc et à Corbeyrier. Ne manque plus que le vote de la commune de Saanen qui aura lieu le 13 juin.

Le groupe de projet Paysage du Parc a déposé une demande de soutien au Fond Suisse du paysage. Elle concerne un projet de requalification du paysage dans l'IFP Vanil Noir, à cheval sur nos deux communes, avec principalement :

- La réfection du sentier muletier des Morteys (premiers tronçons)
- La réfection du mur en pierres sèches du Sori (partie nord)
- La plantation d'érables sycomores.

Il a été proposé lors de la dernière séance du conseil communal de former une commission « tourisme » au sein du conseil. La Municipalité propose plutôt de reconstituer « Rougemont animation » qui est une société qui existe, qui a des statuts et quelques francs à disposition.

Annie Schwitzguébel : lors des intempéries de la dernière semaine de janvier elle tient à relever l'organisation ainsi que la bonne collaboration qui a vraiment porté ses fruits. Il y a eu un très beau travail de prévention effectué, un tournus de surveillance sur les sites critiques qui a été mis en place et cela pendant toute la durée de ces fortes pluies. Grâce à cela nous avons passé cet épisode sans dommages et chaque personne qui y a participé est ici remerciée.

Concernant la suppression des deux premiers trains à Rougemont, une lettre va être envoyée à la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) avec copie au MOB au nom des 3 communes pour espérer la remise en service de ces derniers.

4) Préavis no 01/2021 Demande de crédit complémentaire pour la mise en séparatif des Chalets Neufs

En date des 4 décembre 2010 et 20 juin 2017, le Conseil accordait à la Municipalité des crédits de respectivement CHF 640'000.- et CHF 140'000.- pour les travaux de mise en séparatif du secteur des Chalets Neufs.

Ce crédit fait suite à une omission liée à la TVA sur le crédit demandé par la Municipalité en 2010. En effet, les travaux avaient été devisés à CHF 572'702.- hors taxe, soit CHF 618'518.20 TTC. C'est pourquoi, en tenant compte des divers et imprévus, le crédit demandé se montait à CHF 640'000.-.

Or, lors de l'entrée des soumissions, le bureau Sabert avait annoncé que le coût des travaux se monterait finalement à CHF 633'000.-, la TVA de 8% à l'époque représente CHF 50'640.-. Hélas, l'erreur n'a pas été constatée auparavant. Dans le cas contraire, elle aurait été corrigée lors de la demande de crédit complémentaire en juin 2017.

M. Rayroud demande si l'erreur a été commise par le bureau Sabert. Mr. Turrian répond que l'erreur vient de la Municipalité qui n'a pas pris garde que le bureau Sabert avait annoncé le montant des travaux hors taxe.

M. Lenoir souhaite savoir si le remboursement sur 20 ans concerne uniquement la somme de CHF 51'220.- ou l'entier du crédit. Mr Reichenbach répond que c'est sur l'entier du crédit.

Mme Sieber demande si une entente a été demandée auprès du bureau Sabert puisque ces derniers effectuent passablement de travaux pour la Commune.

M. Turrian répond que le bureau Sabert a proposé des chiffres justes et que c'est la Commune qui a omis de rajouter la TVA.

Le préavis est accepté par 29 oui et 1 abstention

5) Préavis no 02/2021 Demande de crédit pour la mise en conformité de la conduite d'eau potable Les Chavalets- Le Boët d'Amont

Cette conduite d'eau étant vétuste et faisant l'objet de dégâts à répétition, la Municipalité estime préférable de la remettre en état, ceci dans le but d'éviter tout désagrément futur. Des travaux d'urgence sur cette même conduite ont déjà été entrepris au chemin de Pierraille. Il s'agit de la création d'un pousse-tube sous le ruisseau de la Croisette, ainsi que la remise à niveau de la conduite située proche des chalets les Pierraille, Les Murettes et les Roches. Certaines d'entre-elles, en fonte, ont été fortement endommagées par l'électrolyse émise par les courants électriques situés au-dessus des conduites. De plus, il est prévu que la route du Boët d'Amont soit prochainement refaite dans sa totalité. La Municipalité estime donc opportun de procéder rapidement à ces travaux d'assainissement.

M. Moratti remercie la Municipalité d'avoir joint un plan au préavis par contre il trouve les prix d'études et honoraires particulièrement élevés pour une conduite d'eau.

M. Turrian répond qu'une étude a été faite pour la suppression d'un bouclage et un calcul réalisé pour que la borne hydrante corresponde au débit actuellement nécessaire.

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité.

6) Préavis no 03/2021 Demande de crédit pour la mise aux normes des chalets d'alpage

Dans son rapport, la commission fait savoir que l'ensemble des alpages de la commune rapportent CHF 104'000.- chaque année, et l'entretiens général coûte, en moyenne sur 5 ans, CHF 47'000.- par année.

Ce qui signifie que le crédit demandé CHF 310'000.-, représente une dépense extraordinaire de 6 fois supérieur à la moyenne habituelle.

Concernant les cheminées ouvertes, les analyses du ramoneur ne permettent pas de différer les travaux, sans prendre un risque incendie, dès lors que les défauts sont portés à notre connaissance.

En ce qui concerne les soucis d'hygiène des lieux de fabrication, les rapports émis par l'inspection de l'Office de la Consommation sont sans équivoque, ils ne permettent pas un délai supplémentaire pour l'exécution de ces travaux.

La plus grande dépense concerne le chalet de Rodomont Devant car la salle de bain actuelle n'est pas conforme, il faut traverser le tranchage et l'écurie pour s'y rendre.

Actuellement il n'y a pas de cave, mais un simple dépôt créé dans une partie de l'écurie et les fromages transparent.

La Municipalité a décidé de créer une annexe au sud-ouest du bâtiment, pour construire une cave en sous-sol et une salle de bains au-dessus.

M. Rayroud souhaite savoir si les amodiateurs ont été consulté sur le côté pratique de ces travaux.

M. Von Siebenthal répond que ces travaux ont été étudié avec eux, et qu'ils peuvent garder le WC, actuellement dans l'écurie, afin de ne pas traverser le tranchage avec les bottes sales.

AMENDEMENT déposé par la Municipalité : La Municipalité s'est aperçue qu'une erreur de plume s'est malheureusement glissée dans l'addition de la récapitulation des coûts du préavis mentionnée sous rubrique.

En effet, au point 3 « Coûts » le montant total est bien de CHF 288'442.05 TTC et non de CHF 308'442.05 TTC comme mentionné par erreur.

D'autre part, le quatrième point des décisions doit bien autoriser notre Autorité à emprunter un montant maximum de CHF 310'000.- et non de CHF 330'000.-

Dans un premier temps, l'amendement est passé au vote et accepté à l'unanimité.

Puis le préavis est également passé au vote et accepté à l'unanimité avec les conclusions amendées

7) Réponse à l'interpellation de Mme Stéphanie Graf-Oesch « Plus de liberté dans l'utilisation de nos taxes de séjour »

Lors de la séance du Conseil communal du 5.12.2020, Mme Stéphanie Graf a déposé une interpellation intitulée « Plus de liberté dans l'utilisation de nos taxes de séjour ». Conformément à l'art. 34 de la loi sur les Communes, ladite interpellation a été appuyée par 5 membres au moins. La Municipalité a donc décidé d'y apporter une réponse.

(les questions figurent dans le P.V du 05.12.20 et les réponses sur le document du point 7 de cette séance)

Comme personne ne prend la parole, Mme Graf remercie la Municipalité pour la réponse aux questions posées ainsi que les réponses de PERET.

A son avis ces réponses n'auraient pas été différentes si elle avait demandé la suppression du Fond pour l'équipement touristique (FET).

Ce qui n'est pas le cas, elle demandait une retenue de 10% sur les montants versés.

Le FET a soutenu des projets qui lui tenaient à cœur comme la balade de Louis Saugy ou la course Rougemont-Videmanette, ce n'est donc pas l'existence du FET qu'elle remet en cause, mais son financement.

A ce jour, les 3 communes du Pays d'Enhaut puisent dans les impôts communaux pour financer des postes directement liés au tourisme, alors qu'elles pourraient utiliser le revenu des taxes de séjour à cet effet, conformément à l'article 5 du règlement communal des taxes de séjour.

Selon le budget 2021 c'est plus de CHF 988'000.- que la commune versera à PERET. En retenant seulement le 10% de ce montant, les finances de notre commune pourraient être soulagées.

Le conseil propose la résolution suivante à l'égard de la Municipalité :

- Le conseil souhaite que la Municipalité entreprenne des discussions avec les 2 communes du Pays d'Enhaut afin d'ajuster la part du montant total des taxes de séjour versées à Pays d'Enhaut Région.
- Le conseil propose de verser 90% du montant total des taxes de séjour encaissées sur son territoire à Pays d'Enhaut Région au lieu des 100% actuellement versés.
- Cet ajustement permettrait aux 3 communes du Pays d'Enhaut de conserver le 10% des taxes de séjour encaissées sur leur territoire et de l'utiliser en toute autonomie.

Le président précise que la résolution consiste à une déclaration à l'intention de la Municipalité. Elle n'a pas d'effet contraignant pour celle-ci.

L'acceptation de la résolution est donc passée au vote et acceptée par 27 oui et 3 abstentions.

8) Divers et propositions individuelles

M. Schwitzguébel souhaite savoir si le « magic-pass » sera bientôt utilisable sur les remontées BDG.

Le syndic répond que Magic-pass a approché la BDG mais que les discussions avancent très peu.

Probablement que la discussion sera remise sur le métier pour la saison à venir, mais cela lui semble difficile.

Il explique que le « magic-pass » par rapport à la première entrée dans le tourniquet offre beaucoup moins que le « Top 4 » et c'est pour cette raison que la BDG n'est pas intéressée à entrer dans le Magic-pass.

M. Lenoir est allé se promener à la Manche. Cet endroit est très fréquenté par des gens qui se promènent avec leurs chiens et il a remarqué qu'il y a beaucoup de sachets qui gisent avec les déjections canines. Il demande s'il ne serait pas possible, au moins pour la saison d'hiver, de poser un doggy-bag.

M. Von Siebenthal répond que ce point a déjà été discuté en Municipalité et que quelque chose sera fait.

M. Urweider fait remarquer que l'effet lumineux de l'inscription « Rougemont » sur la grande-salle n'est pas une réussite.

Mme Schwitzguébel répond que cela a déjà été constaté mais qu'actuellement il n'est guère possible de faire mieux. Mais elle propose tout de même de se pencher une nouvelle fois sur ce problème.

Puisque les 2 premiers trains ont été supprimés, M. Lenoir demande s'il est vraiment indispensable de laisser la lumière sur la route et les trottoirs toute la nuit. Il pense au sujet d'actualité : la pollution lumineuse.

M. Turrian répond qu'une expérience a été vécue dernièrement lorsque l'éclairage du centre du village a manqué pendant quelques jours et que cela n'était vraiment pas agréable. Mais il va tout de même se pencher sur la question.

Pour revenir sur la suppression des trains, Mme Schwitzguébel a eu une discussion avec une personne du MOB qui lui a expliqué que les horaires du MOB sont mis à l'enquête au printemps et que non seulement les Municipalités mais également nous autres citoyens pouvons donner notre opinion.

M. Barbey souhaite savoir ce qui s'est réellement passé avec « Mobilis » et pourquoi le Pays d'Enhaut n'a pas pu intégrer ce projet.

M. Reichenbach répond qu'une séance doit avoir lieu prochainement avec les 3 syndics. Les communes ont reçu une réponse du MOB et ils ont bien compris qu'eux n'étaient pas vraiment intéressés par ce réseau « Mobilis ». Un rendez-vous est prévu avec un représentant de « Mobilis », M. Niquille.

M. Lenoir souhaite savoir comment détruire les documents reçus en tant que conseillers pour les personnes qui ne seront pas réélues.

Le syndic répond qu'à partir de l'instant où ces documents ont été validés par le conseil, ils deviennent publics et qu'ils peuvent être détruits comme n'importe quel papier ou alors les ramener à l'administration communale et eux se chargeront de les détruire.

Mme Graf s'étonne de la réponse reçue lors du dernier conseil par la Municipale, Mme Genillard, sur les 62 classes comptées à Château d'Oex, dont les charges sont facturées à l'ASIPE.

Elle souhaite que la liste de ces 62 locaux soit présentée lors de la prochaine séance de l'ASIPE et demande donc à Mme Genillard de transmettre cela au Municipal concerné sur Château d'Oex.

Mme Genillard répond que cette demande a été formulée dans le cadre du conseil intercommunal de l'ASIPE, elle sera traitée en bonne et due forme.

Cette première séance de l'année se termine à 21 heures 36.

Le Président :



Cédric Morier



La secrétaire :



Christine Yersin